

9^{EME} COMITE CONSULTATIF REGIONAL DU PARTENARIAT SUR LES FORETS DU BASSIN DU CONGO (CCR)-PFBC

Bujumbura, 26 mai 2011

***Discours d'ouverture de Son Excellence Jean Marie NIBIRANTIJE,
Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du
Territoire et de l'Urbanisme du Burundi***

*Monsieur le Facilitateur du Partenariat sur les Forêts du Bassin du
Congo,*

Mesdames, Messieurs les Chefs de Délégations,

Monsieur le Secrétaire exécutif de la COMIFAC,

*Mesdames, Messieurs les Représentants du Corps diplomatique
et des Organisations internationales,*

*Mesdames, Messieurs les Coordonateurs nationaux de la
COMIFAC,*

Mesdames, Messieurs les Participants,

Distingués Invités,

Mesdames et Messieurs,

*Je suis très heureux de prendre la parole au nom du
Gouvernement du Burundi, à l'occasion du Neuvième Comité
Consultatif Régional du Partenariat sur les Forêts du Bassin du
Congo, pour souhaiter tout d'abord une chaleureuse bienvenue et
un bon séjour en terre burundaise à tous les participants.*

Qu'il me soit également permis de saisir cette opportunité pour adresser mes remerciements les plus sincères à tous ceux qui, de prêt ou de loin, ont permis l'organisation de ces assises.

Mes remerciements vont à l'endroit de tous les partenaires au développement pour leur appui multiforme.

Permettez-moi de vous rappeler l'objectif de cette rencontre, à savoir :

« Contribuer à capitaliser les leçons apprises sur la durabilité des écosystèmes forestiers du bassin du Congo et la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation forestière ».

Distingués Invités,

Mesdames et Messieurs,

Notre rencontre est un moment privilégié qui combine par ailleurs des thématiques fortes sur lesquelles nous nous devons d'imaginer des stratégies innovantes d'intervention. Il s'agit notamment de :

- 1) Mécanisme de financement novateurs et de REDD en Afrique Centrale, en matière de gestion durable des forêts,*
- 2) Collaboration entre les diverses initiatives notamment la COMIFAC, le PFBC, le FNUF.*

3) Politiques internationales de financement et la place réservée au secteur forestier,

Je me réjouis de savoir que rien n'a été négligé pour donner les réponses les plus appropriées à ces interrogations dans le cadre de l'organisation de ces assises.

Distingués Invités,

Mesdames et Messieurs,

Au Burundi comme dans la plupart des pays de la COMIFAC, le bois est utilisé pour satisfaire les besoins en énergie et en construction pour la majorité de la population.

Plus de 90% de la population utilise le bois comme source d'énergie. Les besoins en bois de feu et charbon de bois sont très élevés et augmentent avec la croissance démographique, mais aussi à cause de la hausse des prix de produits de substitution, notamment l'électricité et le pétrole.

La problématique forestière se traduit en termes de déséquilibre entre les besoins de la population et le stock de ressources en bois.

En tout état de cause, le Burundi s'engage à participer au niveau régional et international dans la recherche de solutions liées aux changements climatiques et à la lutte contre les émissions de

gaz à effet de serre résultant de la déforestation et de la dégradation dont les effets se font sentir déjà au niveau national.

L'engagement de tous les Etats membres de la COMIFAC dans la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts ainsi que le dialogue politique sur l'adaptation aux changements climatiques doivent être renforcés et appuyés financièrement par les bailleurs de fonds.

Dans sa lutte contre les phénomènes de déforestation et de dégradation des ressources forestières, le Burundi sollicite l'appui des partenaires ici présents, pour réaliser ses projets liés notamment au développement des technologies appropriées en matière d'énergies renouvelables, afin de réduire l'utilisation du bois comme source principale d'énergie des ménages, l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'adaptation aux changements climatiques.

La contribution du Burundi, quelque minime soit-elle, dans la lutte contre les changements climatiques, les catastrophes naturelles, la déforestation, la pollution, la menace de disparition d'espèces de flore et de faune, la désertification, à terme l'insécurité humaine permettra aux générations présentes et futures de toute l'Afrique centrale de vivre un monde plus viable.

Je tiens à vous rappeler que dans les pays en développement, la déforestation et la dégradation à elles seules représentent plus de 65% des émissions de Carbone.

C'est la raison pour laquelle la déforestation doit être dans les assises comme celles-ci un thème majeur dans la mesure où les forêts absorbent les émissions de carbone.

Nous souhaitons un engagement des partenaires internationaux à soutenir le développement des pays du Bassin du Congo dans le cadre des Changements Climatique et la préservation de la biodiversité.

Une meilleure collaboration entre les diverses initiatives régionales et internationales dont la COMIFAC, le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, le Forum des Nations Unies sur les Forêts(FNUF) etc. est plus que souhaitable.

Distingués Invités,

Mesdames et Messieurs,

Les experts réunis ici viennent de différents pays, ce qui permet d'espérer un examen à la fois objectif et exhaustif des questions à traiter. Ce sera également la preuve que notre partenariat fonctionne comme il faut.

La COMIFAC est un espace de dialogue et de concertation, elle utilise le Plan de Convergence et demande à ses membres de s'en inspirer pour programmer leurs actions.

Sa vision est très claire : « Les Etats de l'Afrique Centrale gèrent durablement et d'une manière concertée les ressources forestières pour le bien être de leurs populations, par la conservation de la diversité biologique et pour la sauvegarde de l'environnement ».

Vous comprendrez aisément les raisons profondes de l'organisation des présentes assises : une gestion durable et concertée des ressources forestières.

Les Etats membres se sont convenus sur un document de référence pour orienter les actions et leurs financements.

Il s'agit du Plan de Convergence qui définit les axes prioritaires d'intervention en matière de gestion forestière et de conservation à l'échelle des dix pays membres de la COMIFAC, avec des actions sous-régionales, des actions transfrontalières et des actions nationales.

Distingués Invités,

Mesdames et Messieurs,

La volonté politique en faveur d'une plus forte convergence dans la gestion des forêts a été concrétisée par la signature du Traité

de l'espace COMIFAC, créant une base solide pour ses interventions.

Sans toutefois être exhaustif, je voudrais revenir sur les acquis de la COMIFAC et du Plan d'opérationnalisation du Plan de convergence (POPC) favorable à la convergence recherchée par les Etats membres à savoir :

- l'approche de gestion globale et convergente des Forêts du Bassin du Congo par les Etats membres ;*
- l'existence du Partenariat sur les Forêts du bassin du Congo(PFBC) avec comme point focal la COMIFAC et le plan de convergence comme outil de référence en matière de planification des activités ;*
- la facilitation du Partenariat a toujours permis de développer la communication sur les forêts du Bassin du Congo, de renforcer l'image globale de la COMIFAC, de contribuer à communiquer sur l'institution, sur la mise en cohérence des actions des partenaires etc.*
- le rattachement de la COMIFAC à la CEEAC en tant que organe technique chargé des forêts, constitue une évolution sur le plan institutionnel. Cela a traduit un renforcement de l'importance politique de la COMIFAC dans la sous région à l'échelle continentale et mondiale.*

- *la COMIFAC représente actuellement une position commune de l'Afrique centrale dans les grands débats internationaux, rappelez-vous du Sommet de Copenhague, de Cancun etc.*

Ceci encourage les Etats membres de s'engager davantage pour la cause d'une plus grande convergence de la gestion des ressources naturelles dans la région et aussi pour la mise en œuvre du Plan d'Opérationnalisation du Plan de Convergence 2009-2011.

En dépit des progrès enregistrés, la COMIFAC reste toujours confrontée à de réelles difficultés qui entravent son fonctionnement. L'organisation vit une situation de précarité du fait de la faiblesse des ressources financières. Cette situation qui entrave la crédibilité de l'institution auprès des partenaires est principalement due aux non paiements des cotisations dues.

Le fonctionnement du Secrétariat exécutif, organe d'exécution de la COMIFAC, a souffert de ce retard et cette situation amène le Secrétariat à demeurer très dépendant de l'appui financier des partenaires.

Les structures de relais de la COMIFAC dans les Etats membres ne fonctionnent pas, ce qui constitue une autre difficulté de cette institution.

Il s'agit des Coordinations Nationales qui ont été mises en place mais qui ne sont pas opérationnelles dans certains pays. Elles n'ont pas de ressources nécessaires pour s'acquitter de leurs

missions, il s'avère par conséquent important de renforcer les capacités opérationnelles de ces structures

Les principales causes de la non performance du Plan d'opérationnalisation du Plan de convergence (POPC) est la faible appropriation du Plan au niveau national, la faible mobilisation des ressources financières au niveau des Etats et des Partenaires au développement et la faible capacité opérationnelle des institutions sous régionales partenaires. Ceci a eu un impact négatif sur l'efficacité dudit plan.

S'agissant de la composante nationale il faudra mettre en place une équipe complète formée des personnes indépendantes et pourvue d'un minimum de moyens de travail pour pouvoir fonctionner,

Le Secrétariat exécutif de la COMIFAC se doit d'améliorer les capacités des Coordinations nationales pour améliorer sensiblement leur travail afin que ces composantes soient des structures nationales qui fonctionnent pour la réalisation des objectifs qu'elles se sont fixées.

Je m'en voudrais de terminer mon allocution sans présenter encore une fois mes remerciements aux organisateurs de ces assises et à tous les partenaires au développement pour leur appui multiforme.

Sur ce, je déclare ouverts les travaux du Comité Consultatif Régional du Partenariat sur les Forêts du Bassin du Congo.

Je vous remercie de votre aimable attention en vous souhaitant un bon forum et des résultats à la mesure de vos attentes.

Vive la Coopération internationale et régionale

Vive la COMIFAC

Je vous remercie